

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

2023 - 418

**Vu** le code de l'Éducation,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,

Direction

Téléphone  
03.26.50.59.02

Mél.  
secretariat.direction  
@crous-reims.fr

**Vu** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 15 juin 2023 portant nomination de Monsieur Raymond CARRASSET dans l'emploi de Directeur général du CROUS de Reims,

**Vu** l'arrêté de nomination en date du 22 novembre 2022 de Madame Sandrine MAGNIER-CARLIER,

14B allée des Landais  
CS 40046  
51726 Reims Cedex

**Le Directeur général du C.R.O.U.S. de REIMS soussigné, donne délégation de signature à :**

**Madame Sandrine MAGNIER-CARLIER**

Directrice-adjointe

**Article 1 :** Madame Magnier-Carlier, directrice territoriale détachée sur emploi d'AENESR est nommée dans les fonctions de directrice adjointe du Crous de Reims à compter du 22/11/2022.

**Article 2 :** Délégation permanente est donnée à Madame Magnier-Carlier, pour signer tous les actes, décisions et documents relevant des activités du CROUS de Reims (à l'exception des documents précisés à l'article 3) ainsi que tous les documents se rapportant à la comptabilité de l'ordonnateur (à l'exception des documents précisés à l'article 3)

**Article 3 :** Sont soumis à la signature du Directeur général du Crous de Reims,

- les conventions de portée générale,
- les marchés et avenant passés dans le cadre de procédures formalisées,
- le compte financier
- toutes correspondances avec la Présidence du CNOUS, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Rectrices et Recteurs, Mesdames et Messieurs Préfètes et Préfets, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents d'Universités, et Directrices et Directeurs d'Établissements d'Enseignements Supérieurs ainsi que les élus.

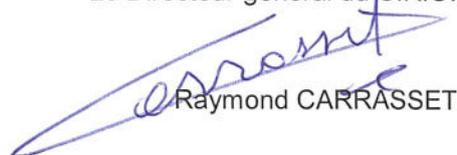
**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M Carrasset et pour assurer la continuité du service, Mme Magnier-Carlier dispose d'une délégation temporaire pour signer les documents visés à l'article 3.

À Reims, le 3 juillet 2023

Signature du délégataire

  
Sandrine MAGNIER-CARLIER

Le Directeur général du C.R.O.U.S

  
Raymond CARRASSET